

## SERVICES D'AIDE A DOMICILE & SERVICES AUTONOMIE

# Accompagnement des personnes atteintes de maladie dégénérative de type Alzheimer



## À RYTHME ÉTHIQUE

Étudier - Adapter - Concevoir

Formations et prévention des risques professionnels

SAS A RYTHME ETHIQUE – 23, Rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais

SIRET : 90403097000027 – APE : 85.59A –

Déclaration d'activité IPRP enregistrée sous le N° 9291567 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes Tél :  
04.82.83.94.65- Courriel : [contact@arythmeethique-formations.fr](mailto:contact@arythmeethique-formations.fr)



À RYTHME ÉTHIQUE

# Accompagnement des personnes atteintes de maladie dégénérative de type Alzheimer

**Durée :** 2 journées 12 heures

**Public :** Tout salarié intervenant auprès de personnes âgées à domicile

**Prérequis :** Expérience auprès de personnes atteintes de troubles cognitifs

## Objectifs

1. Comprendre les diverses complications causées par les maladies neurodégénératives.
2. Reconnaître les troubles du comportement et leurs conséquences sur les actions quotidiennes.
3. Repérer les éléments qui peuvent entraîner une augmentation des troubles du comportement, tels que l'environnement et l'anxiété.
4. Utiliser des outils et des méthodes pour faciliter la communication avec les personnes souffrant de troubles en adoptant une attitude professionnelle.

**Tarif :** Nous contacter pour obtenir votre devis - INTRA entreprise

## Présentation

1. Les troubles du comportement et les maladies neurodégénératives (anciennement démences), de quoi parle-t-on ?

Les différentes maladies d'un point de vue comportemental

Pourquoi certaines personnes développent des troubles du comportement ?

2. Les difficultés rencontrées par les intervenants à domicile

Les difficultés dans la prise en charge en générale.

SAS A RYTHME ETHIQUE – 23, Rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais

SIRET : 90403097000027 – APE : 85.59A –

Déclaration d'activité IPRP enregistrée sous le N° 9291567 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04.82.83.94.65- Courriel : contact@arythmeethique-formations.fr



À RYTHME ÉTHIQUE

**Les difficultés lors de l'aide à la toilette**

**Les difficultés liées à l'alimentation**

**3. Les conduites à tenir  
Les principes généraux de prise en charge**

**Conduite à tenir en cas de crise**

**Méthodes et supports pédagogiques :**

La formation comprend des présentations théoriques, des jeux de rôles, des études de cas tirées de l'expérience professionnelle des participants, de l'expérimentation de différentes pratiques et des échanges sur les pratiques mises en œuvre dans des situations réelles

**Modalités de valorisation :**

Évaluation formative tout au long de la formation.  
A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

**Modalités de formation :**

**Inter entreprise :**

Face à face pédagogique : 2 journées, soit 12 heures  
Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

**Intra entreprise :** Pour répondre au mieux à vos besoins, veuillez nous contacter au moins 15 jours avant la prestation.

**Intervenant**

La formation est supervisée par un formateur soignant spécialisé dans l'accompagnement des personnes âgées ou formateurs STMS.

**SAS A RYTHME ETHIQUE – 23, Rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais**

SIRET : 90403097000027 – APE : 85.59A –

Déclaration d'activité IPRP enregistrée sous le N° 9291567 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04.82.83.94.65- Courriel : [contact@arythmeethique-formations.fr](mailto:contact@arythmeethique-formations.fr)



Programme de la formation	
<b>Accompagnement des personnes atteintes de maladie dégénérative de type Alzheimer</b>	
Jour : 1	
Horaire	Programme
Matin  9 :00 – 12 :30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation <b>Les troubles du comportement et les maladies neurodégénératives (anciennement démences), de quoi parle-t-on ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les différentes maladies d'un point de vue comportemental</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ La maladie d'Alzheimer et ses quatre stades</li><li>○ La démence fronto-temporale, la démence vasculaire, les autres démences (Corps de Lewy, Parkinson, Korsakov)</li></ul></li><li>• <b>Pourquoi certaines personnes développent des troubles du comportement ?</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ La personnalité, l'environnement</li><li>○ Les problèmes psychiatriques, la dépression et l'anxiété chez le sujet âgé</li><li>○ Un problème médical</li></ul></li></ul>
Après-midi  13 :30 – 17 :00	<b>Face aux problèmes cognitifs, quelles sont les difficultés ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les troubles cognitifs : difficultés au quotidien</li><li>○ L'altération des mémoires et ses impacts</li></ul> <b>Les difficultés rencontrées par les intervenants à domicile</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partage d'expériences, description des troubles, causes possibles et conduites à tenir</li><li>• <b>Les difficultés dans la prise en charge en générale</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ La personne refuse de se faire aider, ne se croit pas malade</li><li>○ La personne s'oppose dès qu'on lui propose</li><li>○ La personne s'agite, ne tient pas en place, veut aller à un autre endroit, sort de la maison et se perd</li><li>○ La personne est très angoissée</li><li>○ etc...</li></ul></li></ul>



Programme de la formation	
<b>Accompagnement des personnes atteintes de maladie dégénérative de type Alzheimer</b>	
Jour : 2	
Horaire	Programme
Matin 9 :00 – 12 :30	<p><b>Les difficultés rencontrées par les intervenants à domicile (suite )</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les difficultés lors de l'aide à la toilette</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ La personne est agressive, est désinhibée.</li><li>○ La personne ne veut pas rentrer dans la salle de bain</li><li>○ La personne voit une personne inquiétante dans le miroir</li><li>○ La personne se déshabille sans cesse/ veut s'habiller avec les mêmes vêtements</li><li>○ La personne reste bloquée sur un geste qu'elle répète sans cesse</li><li>○ etc...</li></ul></li><li>• <b>Les difficultés liées à l'alimentation</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ La personne ne mange plus beaucoup, ou trop...</li></ul></li></ul> <p><b>Repérer les besoins, évaluer et adapter l'accompagnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer les besoins et évaluer les situations de fin de vie</li><li>• Assurer le confort et le bien-être de la personne</li><li>• Soutenir l'entourage</li></ul>
Après-midi 13 :30 – 17 :00	<p>3. <b>Les conduites à tenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les principes généraux de prise en charge</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Le principe de base : diminuer l'angoisse et évitant les situations angoissantes dans un environnement sécurisé.</li><li>○ Mise en pratique</li><li>○ L'importance de la prise de contact et du maintien du contact</li><li>○ La consolidation émotionnelle</li></ul></li><li>• <b>Conduite à tenir en cas de crise</b></li></ul> <p><b>Bilan de la formation</b></p>





## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU CENTRE DE FORMATION

### 1 - Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

### 2 - Obligations respectives des parties

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle continue, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au Centre de formation A RYTHME ETHIQUE un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour chaque action de formation entreprise par un client à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.
- Pour chaque inscription à toute autre prestation de service ne relevant pas de la formation professionnelle continue, le client reçoit un devis de prestation de service établi en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au Centre de formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

À l'issue de toute action de formation une attestation de présence sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

### 3 - Annulation

Du fait du Client :

- Les actions de formation professionnelle continue (L. 6313-1 du Code du travail) :

En cas de demande d'annulation par l'entreprise, pour un motif autre que la force majeure<sup>1</sup>, à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 50% du montant de la formation. En cas de demande d'annulation par l'entreprise, pour un motif autre que la force majeure<sup>1</sup>, à moins de deux jours ouvrables avant le début de la formation, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 100% du montant de la formation. Toute action commencée est alors due en totalité.

Si un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (sur justificatif), l'entreprise reste redevable du coût de la formation, entendu que la réglementation prévoit dans cette situation aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

- Les actions de formation à titre individuel :

En cas de demande d'annulation par le stagiaire, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 50% du montant du stage. En cas de demande d'annulation par le stagiaire, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 2 jours ouvrables avant le début du stage, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 100% du montant du stage. Toute action commencée est alors due en totalité.

Si un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (sur justificatif), l'entreprise reste redevable du coût de la formation, entendu que la réglementation prévoit dans cette situation aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

- Les prestations de service ne relevant pas de la formation professionnelle continue :

En cas de demandes d'annulation, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 2 jours ouvrables avant la date de début de la prestation le Centre de formation se réserve le droit de demander le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation. Après le début de la prestation, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la prestation.

Si la prestation est annulée par suite de force majeure, le devis est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au devis.

#### Du fait du Centre de formation :

Le Centre de formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

Le Centre de formation peut en outre, en cas de force majeure, annuler la prestation sans délai. Le Centre de formation en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait du Centre de formation.

## **4 - Paiement**

### Paiement par une entreprise au titre de la formation professionnelle continue :

Une facture est adressée à l'entreprise à l'issue de la formation sous un délai d'un mois maximum. La formation est payable à réception par virement bancaire à l'ordre du Centre de formation A RYTHME ETHIQUE .

### Paiement par un particulier au titre de la formation individuelle :

Des facilités de paiement sont offertes. Les chèques correspondant à la totalité du montant de la formation sont exigés à l'inscription ; ils sont encaissés en différé (acompte de 30% au début de la formation et deux autres règlements échelonnés). Une facture acquittée est adressée au stagiaire à l'issue de la formation.

### Paiement au titre d'une prestation de service ne relevant pas de la formation professionnelle continue :

Une facture est adressée à l'entreprise ou au particulier à l'issue de la prestation de service ; celle-ci est payable à réception.

## 5- Tarifs indicatifs du Centre de formation A RYTHME ETHIQUE en 2025/2026

Action de formation	Tarif indicatifs
Formations individuelles ou toutes demandes spécifiques	Sur devis
Coût d'une journée de formation INTRA (au sein de l'entreprise) sur la base d'un formateur	Tarif groupe (10 personnes maximum) + (frais de déplacement à 0,60 €/Km et de repas 17,50€ / repas non compris)
Coût d'une journée de formation INTER (au sein du Centre de formation) 4 personnes minimum	tarif par personne x nombre d'inscrit

## 6 - Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

## 7 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous le cas recherché, seul le Tribunal de Commerce de Villefranche-Tarare

## 8 - Propriété Intellectuelle

Les contenus de formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du Centre de formation A RYTHME ETHIQUE, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

## **9- la gestion des réclamations**

Le Centre de formation a mis en place une procédure de réclamations pour les stagiaires/ clients des actions de formation.

Ainsi, quel qu'en soit la demande, tout stagiaire ou entreprise cliente du centre de formation peut émettre une réclamation adressée par courriel à l'assistante du Centre de formation. La procédure fait l'objet d'une communication systématique lors de l'envoi de proposition d'un programme de formation et la fiche de réclamations est accessible sur le site web d'A RYTHME ETHIQUE : <https://arythmeethique-formations.fr/>

## **10 - Données personnelles**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Centre de formation.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Centre de formation.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par le Centre de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

## **11 - Divers**

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles du Centre de formation.

Le Centre de formation se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Il est considéré comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un animateur de formation ou d'un stagiaire, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au Centre de formation A RYTHME ETHIQUE et à l'entreprise, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Centre de formation, de l'entreprise ou du stagiaire.